

Communiqué de presse

Loire Atlantique

Cabinet du président

Hôtel du Département - 3, quai Ceineray – CS 94109
44041 Nantes cedex 1 - Tél. 02 40 99 10 00
service.presse@loire-atlantique.fr - www.loire-atlantique.fr

Contacts presse :

- Anaïs Hubert : 02 40 99 09 61
- Gweltas Morice : 02 40 99 16 68
- Laurence Corgnet : 02 40 99 17 45

Le 14 novembre 2016

Le président du Département réagit à la décision de la cour administrative d'appel

Philippe Grosvalet : « Les habitants ont voté, la justice a tranché : les travaux, c'est maintenant ! »

Philippe Grosvalet, président du Département, réagit à la validation des arrêtés autorisant les travaux de l'aéroport du Grand Ouest par la cour administrative d'appel de Nantes :

« En juin dernier, les habitants de la Loire-Atlantique se sont exprimés très largement pour le transfert de l'aéroport. Aujourd'hui, les juges ont confirmé la décision prise en première instance. Le projet s'appuie donc sur une double légitimité : démocratique et juridique.

Légitimité démocratique : l'Etat et les collectivités locales ont été confortés par la consultation de juin dernier.

Légitimité juridique : le projet est confirmé par plus de 170 décisions de justice favorables.

Dans un Etat de droit et une République démocratique, cela lui donne une double force.

Je ne doute pas de la détermination de l'exécutif pour faire respecter les engagements pris par le Premier ministre de démarrer les travaux dès cet automne.

Les habitants ont voté, la justice a tranché : les travaux, c'est maintenant ! »

Philippe Grosvalet,
président du Département de Loire-Atlantique